

ORDONNANCE C-4.1, o. 122

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1 art.  
3)

---

**Ordonnance établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté ouest de  
l'intersection de la rue Bernard Est et de l'avenue Casgrain  
dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

À la séance ordinaire du 3 avril 2017, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal  
décrète :

1. L'aménagement d'une traverse pour piétons du côté ouest de l'intersection de la rue Bernard Est et de l'avenue Casgrain et autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés;
2. Le retrait d'un espace de stationnement tarifé, situé au coin nord-ouest de l'intersection (numéro PN825);
3. Que la présente ordonnance est édictée pour la période commençant le 3 avril 2017 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
4. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet d'établir une voie piétonnière à cette intersection du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

---

Le secrétaire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Ferrandez